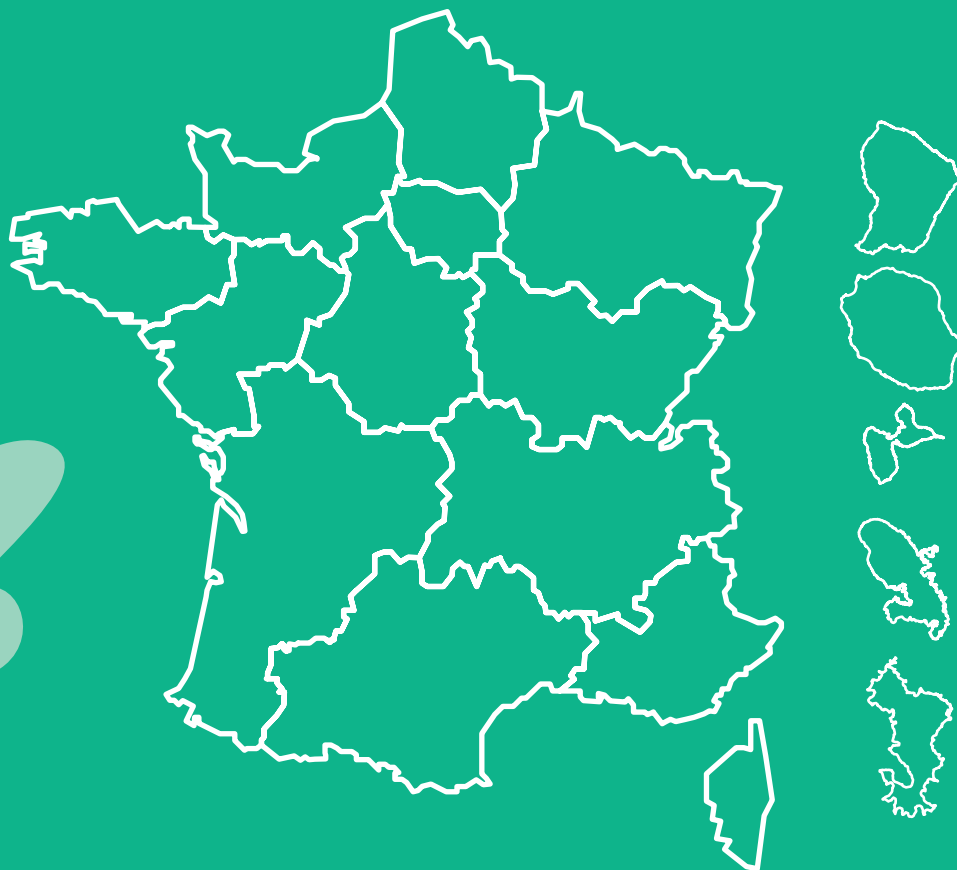


# L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ACCÉLÉRATRICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

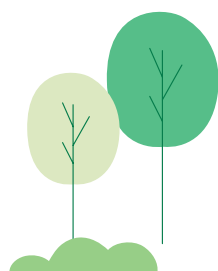


Des propositions concrètes  
pour faire des régions des territoires  
dynamiques en la matière

## Contexte

Les Régions, de par leur rôle de pilotage d'un grand nombre de politiques publiques territoriales de type plans ou schémas directeurs régionaux, occupent une place centrale pour faire de la transition écologique une réalité de terrain ancrée au plus près des spécificités de chaque territoire. C'est pourquoi, il est nécessaire que ces dernières s'engagent en déployant des dispositifs adaptés au développement d'activités réalisées en faveur de la transition écologique par la mise en place d'objectifs ambitieux en matière de préservation de l'environnement, de soutien financier et d'accompagnement aux initiatives déjà existantes et à venir, ou encore d'actions d'exemplarité de la commande publique.

Un grand nombre de solutions développées en faveur de la transition écologique sont à l'initiative de structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Dans ce sens, il est important de déployer des dispositifs de soutien et d'accompagnement qui leur soient adaptés. Ce document propose des pistes d'actions à développer en région pour opérer un réel changement de nos modes de production et de consommation concourant à la transition écologique sur des sujets aussi divers que l'économie circulaire, la transition énergétique, l'agriculture et l'alimentation durables, la mobilité durable et inclusive, ou encore l'éducation à l'environnement.



## Politiques publiques régionales et commande publique

Les Régions, de par leur ancrage territorial fort et leur rôle de cheffe de file d'un grand nombre de politiques publiques et schémas directeurs territoriaux, ont une place fondamentale dans le déploiement d'actions réalisées en faveur de la transition écologique. Elles se doivent donc d'intégrer systématiquement les enjeux environnementaux au sein de leurs stratégies régionales de développement.

### NOS PROPOSITIONS



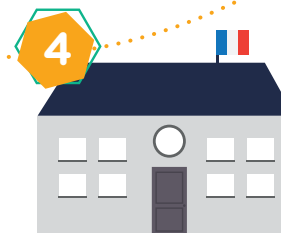
- ➔ Intégrer des **objectifs ambitieux en matière de transition écologique**, et plus particulièrement de **sobriété** sur la consommation de biens et d'énergie, dans l'ensemble des politiques publiques régionales (exemple : plans et schémas régionaux). Cette action pourra être facilitée par la formation des élu.es et agents des collectivités aux questions transversales de transition écologique via le CNFPT.



- ➔ Décliner le processus de la **convention citoyenne pour le climat**, inauguré au niveau national en 2019, **à l'échelle régionale** afin de permettre l'implication des citoyennes et citoyens dans la définition des politiques publiques menées en faveur d'une transition écologique ancrée dans les enjeux propres aux territoires.



- ➔ Faire de la **commande publique** un levier pour le déploiement des **achats écologiquement et socialement responsables** :
- en formant les élu.es et agents des collectivités aux clauses environnementales et sociales ;
  - en formant les élu.es et agents des collectivités à la notion de marchés réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).



- ➔ **Réserver du patrimoine public** pour le développement des activités menées en faveur de la transition écologique et portées par des structures de l'ESS, notamment pour faciliter le déploiement de ces activités en milieu rural.



POLITIQUE RÉGIONALE  
CONCERNÉE : SPASER

## Économie circulaire

La loi NOTRe de 2015 a confié aux Régions la compétence de planification des déchets quelles que soient leur origine et leur nature. Chaque Région est donc tenue de piloter un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), ainsi qu'un Plan économie circulaire depuis lors. Ces plans régionaux contribuent notamment à atteindre les objectifs fixés par les Directives-cadres Déchets européennes et les lois Déchets au niveau national, notamment la loi AGEC dernière en date, en matière de prévention et de gestion des déchets. Il est donc primordial que ces plans contiennent des enjeux forts en matière d'évitement de la production de déchets ainsi qu'en matière de réemploi et de réutilisation qui sont définis comme prioritaires dans la hiérarchie des déchets fixée par la réglementation européenne depuis 2008.



### POLITIQUES RÉGIONALES CONCERNÉES : PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD) ; PLAN ECONOMIE CIRCULAIRE ; SRADDET

## NOS PROPOSITIONS



↳ Soutenir le développement des activités des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) spécialistes historiques du **réemploi** et de la **réutilisation** :

- en accompagnant le fonctionnement des structures existantes par l'accès au foncier, le soutien financier aux activités, le suivi du déploiement de l'obligation faite aux EPCI à compétence déchets de mise à disposition des caissons réemploi en déchèterie à destination des structures de l'ESS, la facilitation de l'accès aux gisements de qualité et le soutien aux activités de sensibilisation ;
- en soutenant le lancement de nouvelles structures par l'appui à un meilleur maillage du territoire et la facilitation de l'accès au foncier et aux gisements de qualité.



↳ Déployer une politique régionale ambitieuse en matière de **lutte contre le gaspillage alimentaire** en soutenant les coûts logistiques de cette activité et le fonctionnement des structures de l'ESS actrices de ce secteur.



- Gestion à la source des **biodéchets** : inviter à l'exemplarité des EPCI à compétence collecte dans la mise en place de dispositifs de gestion à la source des biodéchets d'ici 2023, en investissant significativement dans le soutien à des solutions de gestion de proximité (compostage individuel, compostage partagé) et au déploiement de la collecte sélective lorsque les actions de prévention ne sont pas possibles ou suffisantes.

8



- **Déchets d'Activités Économiques** : piloter et financer des dispositifs d'accompagnement des entreprises à la mise en place de la collecte 7 flux des déchets en s'appuyant sur des solutions existantes au sein des territoires (certaines entreprises d'insertion proposent ce type de service) ; et ce en veillant à ce que l'intégralité du territoire soit couvert, un focus spécifique pour les zones rurales pourra être envisagé.



- **Déchets de construction et de démolition**
- Fixer des objectifs régionaux de réemploi des matériaux du bâti ambitieux en fonction du contexte régional ;
  - Soutenir le développement de plateformes et de structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâti via des aides à l'investissement pour les porteurs de projets et des aides au fonctionnement pour soutenir le changement d'échelle des structures existantes ;
  - Développer des modules de formation à destination des artisans sur la notion de réemploi des matériaux du bâti pour les sensibiliser à la dépose sélective et au réemploi de matériaux dans les chantiers de construction.

10



- Soutenir les acteurs de l'ESS dans le développement d'une **mode circulaire** : la mode est l'une des industries les plus polluantes de la planète selon l'ADEME, soutenir les solutions de réemploi des textiles ancrées au cœur des territoires contribue donc à limiter les émissions de gaz à effet de serre issues de la surconsommation de textiles.

## Transition énergétique

Les questions énergétiques sont au cœur des problématiques sociétales :

- sur les aspects climatiques, et la place des énergies fossiles dans notre quotidien et dans les émissions de gaz à effet de serre ;
- sur les aspects ressources du fait de la raréfaction des énergies de stocks (pétrole, gaz, charbon, uranium) ;
- sur les aspects de gouvernance entre des modèles centralisés, très capitalistiques et une décentralisation de la production accessible à des logiques territoriales et citoyennes.

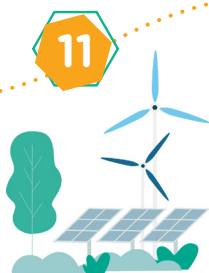
Les choix que nous devons faire dans les années à venir quant au modèle énergétique que nous souhaitons voir émerger doivent s'orienter vers des logiques plus locales dans le développement et le financement des outils de production tout en privilégiant au préalable les politiques et actions favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique.

Les Régions jouent et doivent jouer des rôles essentiels dans ces actions autour de l'éducation (les lycées, la formation), du développement des énergies renouvelables et de la lutte contre les émissions de GES à travers leurs plans régionaux (S3REnR, Schéma de développement éolien, SRCAE, SRADDET, SRCE), et sanctuariser les espaces agricoles et naturels (SRADDET, SRT, SRDTL).






**POLITIQUES RÉGIONALES CONCERNÉES : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) ; S3RENr ; SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN ; SRADDET ; SRCAE ; SRCE ; SRT ; SRDTL**

## NOS PROPOSITIONS



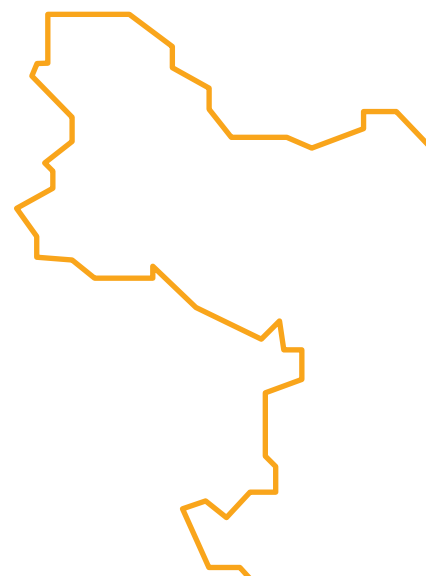
- Déclinaison **des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en régions** (issue de la loi climat & résilience de 2021) en régionalisant des scénarios énergétiques afin de rendre concrets (via la mise en récit) les divers objectifs régionaux.

Pour les CRESS, possibilité de fournir des objectifs chiffrés spécifiques à votre région en vous alimentant auprès des scénarios Negawatt et/ou Virage énergie réalisés à l'échelle de votre région et disponibles en ligne :

-  **Exemple 1 • Région Sud-PACA**
-  **Exemple 2 • Région Centre Val de Loire**
-  **Exemple 3 • Région Hauts-de-France**



- Soutenir le développement de **projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale** par la création de fonds de financements et/ou d'aides spécifiques : amorçage, développement, investissement, etc.



13



- S'appuyer sur le **savoir-faire de l'ESS en matière de projets collectifs** (associations, coopératives, etc.) et d'articulation des actions avec le territoire et les collectivités locales pour contribuer au déploiement des énergies renouvelables et à l'implication des citoyens et des acteurs territoriaux dans ces projets.

14



→ **Lutter contre la précarité énergétique**

- en soutenant les actions d'identification et de **cartographie** des ménages en situation de précarité énergétique et des logements dits "passoires énergétiques" (classe énergétique E, F et G) ;
- en soutenant les actions de **sensibilisation et prévention** ;
- en soutenant financièrement la **rénovation énergétique performante** des logements identifiés, avec l'appui des réseaux ressources RAPPEL et DOREMI.

15



- Soutenir et accroître l'action des "**espaces info énergie**" par un renforcement et une pérennité des financements alloués par les Régions.

## Agriculture et alimentation durables

Les Régions sont des acteurs centraux des transitions agricoles et alimentaires. Elles peuvent mobiliser leurs nombreuses compétences telles que l'aménagement ou le développement économique pour faire émerger un modèle alimentaire plus durable. Elles sont également gestionnaires des Fonds Européens pour le Développement de l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER).



**POLITIQUE RÉGIONALE CONCERNÉES : PLAN RÉGIONAL AGRICULTURE DURABLE ; PLAN RÉGIONAL ALIMENTATION ; SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

### NOS PROPOSITIONS

16



↳ Orienter les dispositifs de soutien de la Région vers les systèmes agricoles les moins dépendants de la chimie et les plus diversifiés en termes de cultures et d'activités pour **accroître la résilience territoriale**.

17



↳ Soutenir la création de **régies locales d'agriculture biologique** (dont maraîchage).

18



↳ Soutenir les **structures de l'accompagnement** de type coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ou couveuses agricoles pour favoriser l'accessibilité aux activités agricoles dans un contexte de difficulté d'accès à la terre et de vieillissement de la population agricole.

19



↳ Faire de la **restauration collective** un levier pour développer une alimentation de qualité accessible à toutes et tous en allant au-delà des obligations réglementaires d'approvisionnement, en développant par exemple dans les lycées des programmes d'éducation alimentaire (éducation aux goûts, jardinage, atelier cuisine, etc.).

20



Soutenir les structures de l'ESS de **l'aide alimentaire** en région, notamment dans ce contexte de crise sanitaire qui a vu le nombre de nouveaux bénéficiaires s'accroître fortement (50% des bénéficiaires le sont depuis moins d'un an d'après la Banque Alimentaire à l'échelle nationale).



## Mobilité durable et inclusive

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au niveau régional, la Région a vu son champ de compétences s'élargir, par la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019, aux mobilités actives et partagées, au-delà des compétences interurbaines routières et ferroviaires. C'est donc sur l'ensemble des moyens de transport, et notamment les mobilités douces qu'il est important que la Région définisse des orientations fortes, afin de soutenir le déploiement de solutions de mobilité durables et inclusives sur les territoires.

Par ailleurs, son rôle de cheffe de file en matière d'intermodalité offre à la Région l'opportunité d'organiser des coopérations entre territoires, et ainsi de s'assurer d'un maillage équilibré en offres de transports durables.



### POLITIQUES RÉGIONALES CONCERNÉES : PLAN VÉLO RÉGIONAL ; PLAN DE MOBILITÉ (PDM) ; PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMS)

## NOS PROPOSITIONS

21



- Encourager des alternatives plus écologiques et économiques concernant le **dernier kilomètre de livraison** (kilomètre le plus coûteux) via la mutualisation des livraisons, des véhicules plus propres et des modes doux, des services innovants de conciergeries ou de casiers connectés, etc.

22



- Développer le **transport fluvial**, notamment pour les grandes agglomérations.

23



- Soutenir le **développement d'une logistique plus propre**. Les entrepôts logistiques ont été relégués loin des centres urbains, les éloignant des lieux de livraison et générant des mouvements logistiques porteurs de graves nuisances (bruit, congestion, pollution de l'air). L'action de la Région doit se situer à deux niveaux :

- en allouant des surfaces dédiées à la logistique à proximité des lieux de livraison ;
- en soutenant davantage les structures de la logistique ancrées dans le territoire et ayant un modèle social vertueux.

24



- Soutenir l'activité des structures de **la sensibilisation et de l'accompagnement pour des mobilités plus douces**. L'accès à la mobilité douce n'est pas qu'une problématique financière et d'accès aux équipements. Il existe également des freins au niveau des connaissances, des habitudes et des pratiques. Un des leviers pour favoriser un usage plus égalitaire des mobilités douces est de soutenir les nombreuses structures de sensibilisation et d'apprentissage (atelier de réparation de vélo, vélo-école, etc.). Par ailleurs, les lycées qui brassent des individus venus d'horizons sociaux très différents sont des lieux idéaux pour favoriser un accès plus égalitaire aux mobilités douces (sensibilisation, flotte partagée, prêt de vélo, etc.).

25



- Soutenir les solutions de mobilité pour les **personnes en grande précarité** ou en parcours d'insertion (gratuité des titres de transports par exemple).

26

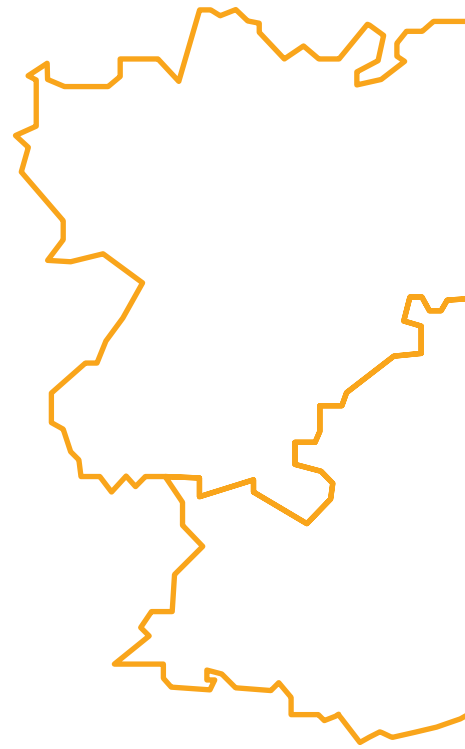


- Garantir un **service de transport en commun** (notamment via les lignes de train existantes) régulier sur des "lignes d'équilibre" et soutenir les **initiatives citoyennes de réactivation d'anciennes lignes** abandonnées (exemple : Railcoop).

27



- Mettre en place ou soutenir les plateformes et les dispositifs **d'autopartage** existants, majoritairement portés par des structures de l'ESS, pour faciliter le déploiement de ce type de solutions.



## Éducation à l'environnement et au développement durable

Les Régions s'engagent pour la jeunesse, la vie associative et la citoyenneté et soutiennent des projets éducatifs dans les lycées. Au regard des actions nécessaires pour diminuer nos impacts environnementaux et pour s'adapter aux changements climatiques à venir, il paraît essentiel que les Régions soutiennent des actions pour une éducation à l'environnement qui diffuse la connaissance et l'interconnaissance pour développer le pouvoir d'agir des jeunes générations et des citoyens en général.

Les Régions soutiennent également la Recherche, l'Innovation et l'enseignement supérieur à travers les Schémas Régionaux de l'Enseignement supérieur,

de la Recherche et de l'innovation, et ont donc les compétences pour accompagner l'éducation à l'environnement avec des engagements possibles en termes de médiations scientifiques et de recherche citoyenne participative pour la transition écologique.



**POLITIQUE RÉGIONALES  
CONCERNÉES : SCHEMA RÉGIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT, SUPÉRIEUR, DE  
LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ;  
SRCE ; SRADDET**

### NOS PROPOSITIONS



28

- Animer une dynamique **d'intervention d'associations** d'éducation à l'environnement et au développement durable au sein des lycées de région.



29

- Soutenir des **projets de recherche citoyenne participative** permettant d'explorer et de développer des organisations sociétales plus respectueuses de l'environnement.



30

- Consolider les partenariats entre le secteur associatif de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et la Région pour permettre au secteur de l'EEDD d'être force de proposition.



31

- Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement du territoire, en lien avec les acteurs de l'ESS, pour faire progresser leur culture en matière de nature et de biodiversité (pour l'élaboration du SRCE et du SRADDET).



## Contact



**Aurore Médiéu**  
responsable transition  
écologique et économie  
circulaire d'ESS France



[a.mediéu@ess-france.org](mailto:a.mediéu@ess-france.org)



[www.ess-france.fr](http://www.ess-france.fr)



[@ESS\\_France](https://twitter.com/ESS_France)